

L'Union européenne (UE) a édicté une directive qui impose aux conductrices et conducteurs professionnels l'obtention d'un certificat de capacité pour le transport de personnes et de marchandises. Le Conseil fédéral a décidé le 15 juin 2007 d'appliquer cette directive en Suisse également afin que les conductrices et conducteurs professionnels suisses soient soumis aux mêmes exigences que leurs collègues de l'UE. Il a donc adopté l'Ordonnance réglant l'admission des conducteurs au transport de personnes et de marchandises par route (Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs / OACP).

### **Reconnaissance de la formation de perfectionnement**

L'ASFL SVBL est reconnue par l'association Suisse des automobiles ASA comme Centre de perfectionnement reconnu. De cette manière, les cours de perfectionnement de l'ASFL SVBL ci-dessous sont reconnus et sont pris en considération comme module de formation (7 heures).

**Cliquez sur le cours qui vous intéresse et vous recevrez des informations plus détaillées ainsi qu'un formulaire d'inscription.**

**2.01 Formation du chariot élévateur à timon (1 jour)**

**2.03 Formation de cariste (4 jours)**

**2.04 Formation de cariste (2 jours)**

**2.05 Cours de répétition de cariste (1 jour)**

**2.08 Mise à jour de formation de cariste de l'étranger ou de formation en entreprise**

**2.10 Formation de caristes (2 jours) (Contrepoids et chariot télescopique)**

**2.11 Formation pour chariots télescopiques (1 jour)**

**2.50 Formation initiale pour utilisateur de plateformes élévatrices selon ASFP**

**2.51 Démonstrateur de plate-forme élévatrice selon ASFP**

**2.60 Opérateur/Plateforme élévatrice IPAF**

**2.62 Démonstrateur/Plateforme élévatrice IPAF**

**2.70 Cours pour utilisateur de pont roulant (module de base)**

**2.71 Cours pour utilisateur de pont roulant**

**3.01 Charger correctement (1 jour)**

Au terme de la formation, chaque participant reçoit selon le cours, une attestation ASA qui confirme et reconnaît le perfectionnement effectué. Le prix de l'attestation s'élève à **Fr. 20.00 par module**. Vous trouverez toutes les informations concernant l'ordonnance de formation des chauffeurs (OACP) sous le site: **[www.cambus.ch](http://www.cambus.ch)**.

Nous réjouissons de pouvoir saluer ou vous informer plus en détails dans nos institutions de formation CFL de Marly, Chavornay, Ruppenswil, Basel, Bern, Gunzgen, Goldach, Rümliang, Giubiasco ou Mezzovico

Le Team ASFL SVBL